

QUOI DE NEUF ?

à Aulnay sur Mauldre

22 mai 2020

Une foire aux plantes à Aulnay dimanche prochain

Alors que les Saints de Glace sont passés et pour tous ceux qui avaient attendu, c'est parti, plus rien ne pourra arrêter notre frénésie de plantation !



S'approvisionner a été compliqué car la file d'attente était chaque jour plus longue dans les jardinerie avec au bout du compte la déception de ne plus avoir le choix du plant espéré.



Alors qu'à cela ne tienne, Frédéric, Marie, Joris, Annie et quelques autres vont proposer au troc et ou à la vente (à prix d'amis) les plants issus de leurs propres semis.



Voilà une belle occasion de compléter votre potager ou d'orner votre jardin, et de venir échanger sur les bonnes pratiques, en gardant les bonnes distances et en respectant les gestes barrières.



[Dimanche 24 mai de 10 h à 12 h](#)

en différents points dans Aulnay, dispersés par précaution, vous pourrez venir avec votre bonne humeur et vos masques pour échanger.



Vous pouvez aussi participer en ouvrant un stand à l'entrée de votre jardin, ou en proposant vos plants sur un stand voisin.



En tapant sur ce lien, vous trouverez les adresses et semis disponibles, et vous pourrez aussi indiquer ce que vous souhaitez proposer.

Alors notez dès maintenant dans vos tablettes pour dimanche en cliquant sur le lien ci-dessous :

[le premier troc de plants à Aulnay !](#)

Richard



[Les geeks](#)

#CREA : Une appli gratuite pour crée ses propres BD
https://bdf.bnf.fr/Tuto_Brico

C'est parti pour un canapé en palette avec Maxime
<https://youtu.be/P9KznmPDDK4>



Editorial

Ce beau printemps est bien engagé et nos actions aussi pour faire fleurir de nouvelles activités à Aulnay :

Ce dimanche, la foire aux plantes préparées par des Aulnaysiens qui ont la main verte.

Et bientôt, le premier potager partagé ouvrira à l'initiative d'une nouvelle association *Maraîchage à Aulnay* que nous constituons, et grâce à la générosité d'un propriétaire que nous remercions en toute discrétion mais qui se reconnaîtra. Tous ceux qui souhaitent goûter le plaisir de cultiver sont les bienvenus ! Les uns dans la durée, les autres pour découvrir : en particulier les enfants bien sûr.



Avec le déconfinement, nous reprenons aussi le travail engagé pour soutenir les jeunes dans leur projet de constituer un espace qui leur soit dédié, sous leur responsabilité.

Bien sûr, la solidarité qui s'est développée pendant le confinement se poursuit : la fabrication très tôt (dès mimars) de masques plus protecteurs ; l'attention discrète aux personnes pouvant apprécier de l'aide ;

ou encore le réseau des entrepreneurs d'Aulnay, où beaucoup d'information a pu circuler pour aider à faire face au mieux à la situation économique. Nous vous faisons découvrir les entreprises Aulnaysiennes régulièrement dans « *Quoi de neuf ?* » et vous pouvez les retrouver sur notre site - ou y annoncer la vôtre, bien sûr.



Bientôt nous vous décrirons le service de livraison des médicaments à domicile que nous vous avons proposé de mettre en place à Aulnay.

Puis nous vous parlerons de la préparation des travaux de rénovation climatique concertée, pour que tous les volontaires puissent contribuer à moindre frais à la protection du climat - et faire des économies.



Avec vous, pour chacun, pour demain, nous gardons les pieds sur terre, et nous mettons un pied devant l'autre, dès maintenant.

Bon week-end et bonne lecture !

Pierre

La translation du cimetière communal au XIX^{ème} siècle

Au Moyen Age, les cimetières étaient accolés aux églises mais les inhumations se faisaient couramment à l'intérieur même de celles-ci. L'ordonnance royale du 16 mars 1776 limite ce droit aux hauts dignitaires de l'église. On commence à s'inquiéter à propos des corps décomposés à proximité des habitations et le décret du 23 prairial an XII interdit l'inhumation à l'intérieur des églises et prévoit qu'« *il y aura, hors de chacune des villes ou des bourgs, à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts* ».

Dans de nombreux endroits, ce décret restera lettre morte pendant plusieurs décennies.

Lors de la session extraordinaire du Conseil Municipal d'Aulnay du 29 mars 1846, le maire Charles Baptiste Béguin présente aux conseillers une lettre de Monseigneur l'Évêque adressée au préfet de Seine-et-Oise concernant la translation du cimetière communal. Dans cette lettre, le sieur Thomas Guillaume Croiset, meunier en cette commune, propose d'échanger un chemin privé par un chemin public et la somme de 600frs pour financer le transfert du cimetière en dehors de la commune. La proposition est acceptée par le Conseil.

Malgré cette décision, la translation du cimetière n'a toujours pas été effectuée l'année suivante et la situation semble urgente si l'on en croit la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 1847:

« *Le conseil délibère qu'il y a lieu d'interdire le cimetière qui a servi jusqu'à ce jour pour les raisons suivantes:*

1°. *Il est auprès des habitations et les exhalations méphitiques nuisent à la santé des habitants*

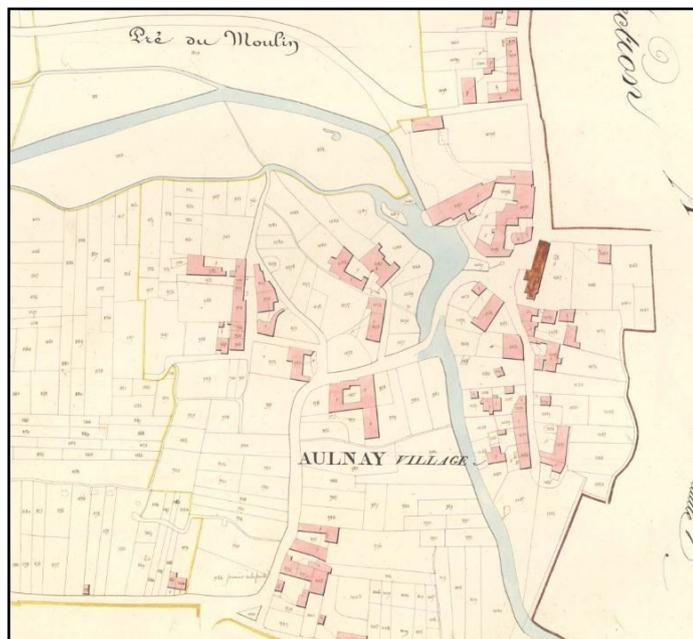
2°. *Il est au-dessous du niveau de la rivière et le sol en est tellement spongieux qu'il n'est pas possible de donner aux fosses la profondeur exigée par les règlements* ».

Le Maire propose d'établir le nouveau cimetière dans le terrain des sieurs André Delabroise et Jean Baptiste Cheval dit «Bonné» et fait remarquer que ces terrains d'une largeur de 15 mètres et d'une fouille facile dont une partie peut être enclose, et insiste pour



l'adoption de ce terrain qui a l'avantage d'être plus au nord que tous ceux qui ont été proposés jusqu'à ce jour. Par contre, à la majorité de 7 voix contre 3, le Conseil est d'avis que le nouveau cimetière doit être transféré dans les terrains des sieurs Jean Baptiste Riblet et Jean Baptiste Cheval, le long du chemin de Manuel. Ces terrains paraissent à la majorité d'un accès plus facile et pourraient coûter moins cher à enclore par la proximité de pierres.

Pourtant, le 9 avril 1848, suivant l'avis d'Hipolite Durand, commissaire enquêteur, et du préfet, le Conseil Municipal retient les pièces Delabroise et Cheval. Jean Baptiste Cheval s'engage à vendre sa pièce 154frs et Magloire Placet (depuis acquéreur de la propriété Delabroise) s'engage pour 125frs de son côté. Les frais d'expropriation et de travaux de clôture pourraient s'élever à 700frs y compris la porte et la croix à mettre au dit cimetière. Ces sommes seront en partie financées par les 600frs proposés par le sieur Croiset lors de l'échange du chemin de l'abreuvoir des Mille-Soupes.



Le «nouveau» cimetière sera agrandi à plusieurs reprises, une première fois le 10 août 1873 car il n'y a plus que 4 places libres. Une deuxième fois le 9 août 1891, avec un terrain de 7a55 que la commune possède sur le devant du cimetière qui est situé à plus de 100 mètres des habitations, sources et puits les plus rapprochés.

Jean-Yves

Sources :

Archives départementales des Yvelines

Registres de délibérations et décisions communales, 1795-1892

Cadastre Napoléonien 1821

Restons à l'écoute avec « *Quoi de Neuf ?* »

Dans le contexte sanitaire actuel, ce bulletin vous est diffusé en version électronique et il est aussi affiché sur les panneaux d'expression libre dans le village.

Pour ne manquer aucun exemplaire, vous pouvez nous indiquer votre adresse mail à utiliser pour vous l'envoyer : il vous suffit de nous écrire à notre adresse :

quoideneuf@mailo.com.

Vous pouvez aussi nous y transmettre vos remarques ou un article à publier : bienvenue par avance !

« Quoi de Neuf ? » se déconfinement progressivement

Depuis plusieurs semaines, « Quoi de Neuf ? » paraît sous forme numérique.

Tout d'abord par respect à l'égard des Aulnaysiens : il ne nous paraît pas prudent de diffuser des bulletins papier dans toutes les boîtes aux lettres comme d'aucuns.

Ensuite pour apporter un moment de détente aux lecteurs : notre petit bulletin est paru chaque semaine, avec des partages d'infos, de bonnes adresses, des jeux et des fleurs printanières.

Depuis le 11 mai, le début du déconfinement permet plus de souplesse dans les déplacements, vous pouvez retrouver « Quoi de Neuf ? » affiché sur les 5 panneaux d'expression libre, en format A4 et même A3, pour que chacun puisse le lire même sans besoin d'internet. Mais quelle aventure !

Voici deux photos d'un même panneau prises ce mardi 19 mai :



à 10 h



à 16 h 30

Notons que la municipalité dispose de panneaux pour l'affichage officiel, mais qu'elle a préféré accaparer les panneaux d'expression LIBRE en les recouvrant largement de son information N° 8, deux pages en A3, rendant le reste illisible. Était-il vraiment nécessaire d'imposer ainsi le bulletin municipal comme seule expression libre ?

Était-il même utile de l'afficher après sa distribution dans toutes les boîtes aux lettres ?

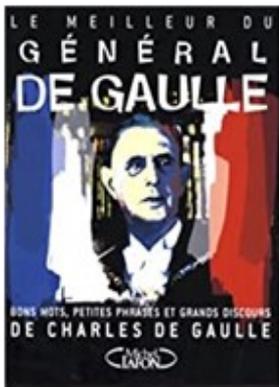
Constatant ces faits, fort déçus, certains d'entre nous se sont dévoués le lendemain pour afficher à nouveau le « Quoi de Neuf ? », afin que chacun puisse le lire sereinement, et ils ont pris bien soin de ne pas recouvrir l'information municipale.

Et alors ? Et alors ? 15 minutes après, le "vengeur masqué" avait arraché cette parution. Mais pourquoi ? Excusez cette erreur, il faudrait dire le vengeur « démasqué ». Et qui est-il ? *Trouverons-nous la clef de cette énigme dans un prochain numéro ?*

L'équipe de « Quoi de Neuf ? »

L'humour du Général De Gaulle

10 mai 1962, dans un petit village du Jura. De Gaulle :



« Alors, Monsieur le Maire, pour l'eau, ça va ?

* Oui, mon Général, ce qu'on aimerait maintenant, c'est avoir le téléphone.

* Ah, vous en êtes déjà là !... Je prends bonne note... Je vous téléphonerai ! »

20 mai 1962 - Grande messe à la cathédrale de Limoges. De Gaulle, de retour à la préfecture :

« J'aime bien ces messes. C'est le seul endroit où je n'ai pas à répondre au discours qu'on m'adresse. »

À Colombey, Malraux, qui s'entretient avec le Général, s'interrompt pour lui désigner le chat :

« Regardez, mon Général, ses oreilles qui bougent... Le chat nous écoute. »

De Gaulle sourit : « Pensez-vous ! Je le connais... Il fait semblant. »

Une chasse à Rambouillet. Réflexion d'un des invités :

« Ah, mon Général, la chasse ! Que d'émotions ! C'est vraiment comme à la guerre ! »

De Gaulle : « Oui... À une différence près, cependant : à la guerre, le lapin tire ! »

Printemps 1968. La Révolution culturelle fait rage en Chine. À Pékin, un cortège de gardes rouges défile avec des banderoles « Non à la tête de chien de De Gaulle ! »

Commentaire du Général : « C'est quand même un comble de se faire traiter de chien par des Pékinois »

Extraits proposés par Jean-Pierre et Joëlle

Source : « Le meilleur du Général De Gaulle »
Bons mots, petites phrases et grands discours

En cette année 2020, le Général De Gaulle sera souvent honoré pour marquer ce triple anniversaire



- Sa naissance en 1890
- L'appel du 18 juin 1940
- Sa mort en 1970

Malgré le confinement, sa famille était représentée par son petit-fils à la cérémonie officielle du 8 mai à Paris.

La chanson des gestes barrière

Paroles: Marie-Pierre BERNARDINI
 Accompagnement: Loonaxa
 Illustrations: Cœur d'Artiflo

Si on veut se protéger
 Pour ne pas attraper
 Ce virus très méchant
 Qui fait peur à tous les gens

Refrain

Il faut se laver les mains

Laver les mains

Tousser dans son coude

Tousser dans son coude

Bien jeter son mouchoir

Bien jeter son mouchoir

Et rester bien éloigné

Pour ne pas être touché



Il faut bien désinfecter
 Tout ce qui a été touché
 Et surtout n'oubliez pas
 De bien vous frotter les doigts

Refrain

Les Câlins se font de loin
 Même avec les copains
 Tous les gestes « barrière »
 Nous devons bien les faire.



Refrain



<https://youtu.be/KsJ8FPXcaxA>

La recette du moment : Le taboulé

INGREDIENTS :

- 200 g de semoule ou Boulghour
- 0,5 poivron rouge
- 0,5 poivron jaune
- 0,5 poivron vert
- 4 tomates
- 2 citrons (jus)
- 1 botte de persil
- 2 oignons doux
- 6 brins de menthe
- 5 cl d'huile d'olive
- Sel ou sel fin
- Poivre

ÉTAPE 1 :

Couvrez la semoule ou le boulghour d'eau froide salée dans une jatte et laissez-le gonfler 1 heure.

ÉTAPE 2 :

Lavez le persil et la menthe, équeutez-les, gardez-en quelques feuilles, hachez finement le reste.

ÉTAPE 3 :

Plongez 20 secondes les tomates dans une casserole d'eau bouillante et retirez la peau.

Épépinez-les, coupez-les en dés.

Pelez et ciselez les oignons.



ÉTAPE 4 :

Epluchez avec un économiseur vos poivrons et découpez-les en petits dés.

ÉTAPE 5 :

Egouttez votre semoule avec soin entre vos mains, versez le dans un grand saladier avec sel et poivre, les dés de tomates, les oignons, les poivrons, la menthe et le persil hachés.

ÉTAPE 6 :

Arrosez-le avec le jus des citrons et l'huile d'olive.

ÉTAPE 7 :

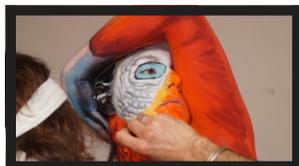
Couvrez et laissez au frais (bien garder le jus des tomates).

Solutions des énigmes de la semaine dernière

Que voyez vous ?



Une femme peinte par un artiste



$$\begin{aligned}
 & \text{Parrot} + \text{Parrot} = 30 \\
 & \text{Cat} + \text{Cat} = 12 \\
 & \text{Rabbit} + \text{Rabbit} \times 3 = 12 \\
 & \text{Parrot} + \text{Cat} \times \text{Rabbit} = (15+6) + (6+15+3) \times 3 = 93
 \end{aligned}$$